GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h2	habitation bifamiliale et trifamiliale		■						
		c1	commerce de détail			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	2	0	0				
		Nombre de logements		max.	3	2	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	--				
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	420	420	--				
		Largeur minimum		(m)	15	15	--				
		Profondeur minimum		(m)	27	27	--				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	4	4	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	1	1	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	4	4	--				
		Arrière minimun		(m)	6	6	--				
		Espace naturel		(%)	--	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(3)	(1) (2) (3)					

Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	Cs 109
Commerciale de service	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis un dépanneur

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.4.2 - Logement dans un bâtiment commercial

(2) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(3) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: